

de rédaction des normes, telles que l'Association canadienne de normalisation et l'Office des normes du Gouvernement canadien, ont fait de l'excellent travail." Le ministre a ajouté que "le Conseil assurerait la couverture de toutes les activités de normalisation au Canada et constituerait un forum de discussion auquel pourraient participer toutes les parties intéressées".

Tel que mentionné dans le projet de loi, le Conseil des normes du Canada serait composé de 57 membres représentant les secteurs primaire et secondaire, les industries de distribution et de services, les associations de consommateurs, la communauté universitaire, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et municipaux.

## DERNIER RAPPORT DE LA S.A.C.E.

Le dernier rapport annuel de la Société d'assurance des crédits à l'exportation (S.A.C.E.) a été rendu public récemment par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin. La Société a cessé d'exister le 30 septembre 1969 et a été remplacée le 1er octobre 1969 par la Société pour l'expansion des exportations, nouvellement formée.

La S.A.C.E. révèle que pendant les neuf mois de son fonctionnement en 1969, elle a assuré des ventes d'exportations d'une valeur de 175 millions de dollars, y compris 4 millions d'assurance au nom du gouvernement, et signé 10 accords autorisant 56 millions de dollars de financement à long terme. Ce chiffre se compare à 21 millions de dollars pour toute l'année 1968, et comprend un crédit de 5 millions de dollars à la Banque de développement industriel du Mexique qui peut, à son tour, reprêter cette somme aux Mexicains pour l'achat de biens d'équipement et de services canadiens.

Au cours de ses 25 années d'existence, la S.A.C.E. a assuré une somme globale de près de 3,000 millions de dollars de ventes à crédit pour fins d'exportations dans tous les coins du monde. Elle a versé 15,5 millions de dollars en réclamations par suite de difficultés de transfert de change. Elle a subséquemment recouvré à peu près les trois quarts de ces versements.

La Société a été autorisée en 1960 à consentir des prêts directs à des emprunteurs étrangers afin de leur permettre d'acheter des biens d'équipement et des services canadiens dans les cas où les crédits à long terme étaient requis. Au cours des neuf ans d'existence de ce régime, 61 accords d'une valeur globale de 457 millions de dollars, et ayant trait à des projets dans 20 pays, ont été signés.

Il avait été prévu que la S.A.C.E. serait un organisme à but non lucratif dont les dépenses et pertes seraient compensées par des primes. Depuis le début de ses opérations en 1944 jusqu'au 30 septembre 1969, les bénéficiaires nets, déduction faite du coût de fonctionnement et des pertes, se sont élevés à \$4,230,000, ce qui constitue une réserve de seule-

ment 2.4 pour cent des obligations encourues en vertu des contrats d'assurance émis par la S.A.C.E. à ses propres risques.

La Société pour le développement des exportations, qui succède à la S.A.C.E., a pris à sa charge tous les biens, droits, obligations et responsabilités de son prédécesseur, mais elle dispose de ressources financières grandement accrues ainsi que de meilleurs termes d'assurance, de garanties et de prêts. Elle est également autorisée à assurer les sociétés canadiennes qui investissent à l'étranger, contre les pertes résultant de risques non commerciaux tels que l'expropriation, la confiscation, les émeutes, la guerre ou la révolution, ou l'impossibilité de rapatrier les capitaux ou revenus.

## LE BALLET NATIONAL À L'EXPO 70

Le Ballet national du Canada sera la seule troupe de ballet à se produire à l'Expo 70 d'Osaka, au Japon.

Pendant la semaine canadienne, du 24 au 29 mai, il présentera à la foire internationale son grand spectacle *Roméo et Juliette* de John Crauko, et un programme mixte. Les oeuvres inscrites à ce dernier seront *Four Temperaments* de George Balanchine, *Le Loup* de Roland Petit et *Solitaire* de Kenneth MacMillan.

Le Ballet national du Canada participera à la série de spectacles classiques de l'Expo 70 et il se produira sous les auspices du Centre national des Arts. Les danseurs sont parrainés aussi par l'Association japonaise pour l'Exposition universelle de 1970, le ministère canadien des Affaires extérieures et la Participation canadienne à l'Exposition universelle de 1970, qui relève du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le Ballet donnera *Roméo et Juliette* les 24 et 26 mai, et le programme mixte les 28 et 29 mai, avec l'accompagnement de l'Orchestre philharmonique d'Osaka. Tous les spectacles auront lieu au Théâtre du Festival, dans le quartier des affaires d'Osaka.

Pour la Journée du Canada du 27 mai, le Gouvernement canadien a demandé au Ballet de donner une représentation spéciale à l'Expo; nos artistes danseront une valse du *Lac des Cygnes*, jouée par les musiciens de la Gendamerie royale du Canada.

Soixante danseurs et 22 auxiliaires s'envoleront le 19 mai pour Osaka et reviendront à Toronto le 1er juin.

La production de lingots d'acier de la semaine close le 21 mars 1970 a été de 238,582 tonnes, soit une baisse de 2.9% par rapport à celle de la semaine précédente (245,713 tonnes). La production de la semaine correspondante de l'année 1969 avait été de 220,548 tonnes.